



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Réf. 132.01/1

### ***Permutations des dates d'ouverture nocturne des commerces***

**Fribourg, le 10.12.2013** - Donnant suite à une requête déposée le 5 novembre 2013 par l'Association des Commerçants de Fribourg Centre, de Manor Fribourg, de La Galerie, de l'Association des Commerçants de la rue de Romont, de l'Association des Commerçants de la rue de Lausanne et du quartier du Bourg ainsi que de l'Association des Artisans et Industriels de Pérolles, le Conseil communal a décidé, en séance du 26 novembre 2013, d'autoriser la permutation des dates d'ouverture nocturne générale des commerces comme suit :

- le lundi 23 décembre 2013 (jusqu'à 21 h.) en lieu et place du jeudi 26 décembre 2013 ;
- le lundi 30 décembre 2013 (jusqu'à 21 h.) en lieu et place du jeudi 2 janvier 2014.

Cette décision se fonde sur le fait que les jeudis 26 décembre 2013 (St-Etienne - Lendemain de Noël) et 2 janvier 2014 (Lendemain de Nouvel-An) présentent un caractère particulier, dans la mesure où il s'agit de jours chômés lors desquels la majorité des commerces est généralement fermée.

Pour la Ville de Fribourg,

**Wieke Chanez**

Chargée de communication

**M. Thierry Steiert**, Conseiller communal, Directeur du Service de Police, se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au 026 351 74 00.